"UNE IDÉE NEUVE POUR L'ILLE-ET-VILAINE?"

Ronan
PRIGENT
(Titulaire)

Jean-François VACHER (Remplaçant)





Agnès
PAUMOND
(Titulaire)

Cécile BOUDET (Remplaçante)

LA RÉPUBLIQUE! SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Le projet que nous portons, à l'occasion des élections départementales de juin 2021, vise à replacer les citoyens au cœur de la République d'égalité, de liberté et de fraternité.

Nous ne prétendons pas à autre chose qu'à la défense de l'identité de citoyen et de tout ce dont les citoyens ont fait leur bien commun.

Nous incarnerons une volonté de cohésion et de défense des services publics sur le plan de l'action sociale, de la culture, de l'éducation, de l'aménagement du territoire, de la transition écologique et de la conception budgétaire locale.

Nous voulons remettre en avant, de façon responsable, cette belle idée, cette idée toujours neuve, que la défense de l'union des citoyens au sein de la République est un recours bien plus sûr, en temps de crise, que la stimulation de leurs divisions!

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 20 ET 27 JUIN 2021 CANTON DE SAINT-MALO 2







FRATERNITÉ CITOYENNE

« UN ENSEIGNEMENT CITOYEN »

- 1 Favoriser le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation économique et sociale et de l'éducation morale et civique à destination des collégiens du territoire.
- 2 Lutter contre les discriminations à l'accès aux contenus éducatifs et aux supports culturels et contre la déscolarisation.
- 3 Renforcer l'expertise départementale en matière d'accueil des élèves non francophones.
- 4 Favoriser la culture virtuelle et physique des échanges internationaux au sein des collèges.
- 5 Créer une certification départementale d'intervenant en collège.

« SORTIR DE LA CRISE PAR LE HAUT »

Économie et mobilités :

- 6 Aider les producteurs locaux à adopter des techniques d'agriculture et d'élevage non intensives et favoriser les circuits courts.
- 7 Reconnaître, via des aides ou l'adoption d'un statut public, le rôle essentiel de la paysannerie en matière de transition écologique.
- 8 Appuyer les expériences de monnaie locale.

Actions sociales:

- 9 Rationaliser les aides et subventions en vue d'aboutir à un revenu social départemental minimum, complétant et unifiant les aides existantes.
- 10 Créer des emplois jeunes pour les nouveaux diplômés, notamment dans les domaines de la transition écologique et de l'aide aux plus fragiles.
- 11 Renforcer le soutien à l'expérimentation « Territoires zéro chômeur longue durée ».

« UNE CITOYENNETÉ ÉCOLOGIQUE »

- 12 Réaliser un inventaire du patrimoine naturel départemental.
- 13 Créer des « emplois verts » départementaux pour l'aide à la transition écologique et énergétique des particuliers et des entreprises.
- 14 Veiller aux conséquences sur l'environnement des plans de mobilité, en ce qui regarde la maîtrise d'œuvre et l'aménagement du foncier naturel.
- 15 Favoriser le « tourisme vert » et renforcer les moyens alloués à la lutte contre les dégradations liées à l'activité touristique.
- 16 Développer la prise en compte d'une « citoyenneté animale » impliquant le respect de pratiques vertueuses de traitement des espèces, en contexte privé ou d'exploitation agricole.

« APPRENDRE DU LOINTAIN »

- 17 Renforcer la coopération du département avec ses homologues européens et internationaux et contribuer à la définition de bonnes pratiques en la matière.
- 18 Améliorer les conditions de l'accueil des étudiants et des travailleurs étrangers du département.
- 19 Favoriser les échanges artistiques et culturels internationaux.
- 20 Créer un programme départemental d'échanges décentralisés de coopération institutionnelle à destination des fonctionnaires territoriaux.

TOUS RÉPUBLICAINS ! TOUS CITOYENS !

« UNE CITOYENNETÉ CONCERNÉE »

- 21 Instaurer un « Observatoire départemental citoyen » doté d'un budget délégué et permettant à des collèges thématiques composés de citoyens, d'experts et d'élus d'accompagner, y compris au plan du financement, les réalisations d'échelle et de compétence départementales (éducation, environnement, culture, mobilités, action sociale...).
- 22 Recourir davantage, s'agissant de la validation de plans départementaux d'importance, au Référendum local. Développer les « forums », l'échange citoyen de grande ampleur, à l'échelle départementale, sur tous les sujets relevant de la compétence des départements.
- 23 Développer l'information et la formation des citoyens sur l'histoire des idées politiques et le fonctionnement pratique des institutions publiques et des entreprises du territoire.
- 24 Veiller à l'exemplarité des pratiques managériales et au maintien de l'emploi au sein du Conseil départemental.
- 25 Co-élaborer avec les autres strates territoriales une politique de sécurité intersectorielle planifiée adaptée aux nouveaux enjeux et fondée sur l'articulation des principes républicains de garantie de l'ordre public pour tous, d'impartialité des pouvoirs publics et de justice sociale.

« LA CULTURE PAR ET POUR TOUS »

- 26 Créer un guichet départemental « métiers de la création » au sein du Conseil départemental pour un soutien social aux créateurs.
- 27 Créer des résidences d'artistes et des espaces de recyclage en milieu rural et en milieu périurbain.
- 28 Créer des espaces de diffusion culturelle physique et virtuelle et de pratique culturelle populaire dans l'espace public. Organiser la circulation de « Culturobus » dans tout l'espace départemental. Créer un canal télévisuel départemental de type « université populaire audiovisuelle ».
- 29 Renforcer le lien entre pratiques culturelles et action sociale en généralisant le principe du « ticket d'entrée solidaire » (gratuité de l'accès culturel contre don en nature aux associations caritatives).
- 30 Contribuer à la création d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) territorial à l'échéance 2025.

« UN ESPACE PARTAGÉ »

- 31 Valoriser la mise à disposition du logement social et en accession sociale.
- 32 Créer un office départemental du foncier solidaire.
- **33** Lutter contre la cession d'acquis fonciers et immobiliers publics à des intérêts privés spéculatifs et contre la mise à disposition spéculative saisonnière de logements vides.
- 34 Favoriser l'accès à la propriété et à la location d'un construit ré-
- 35 Concevoir un plan quinquennal d'accueil et d'hébergement des victimes de l'exil.